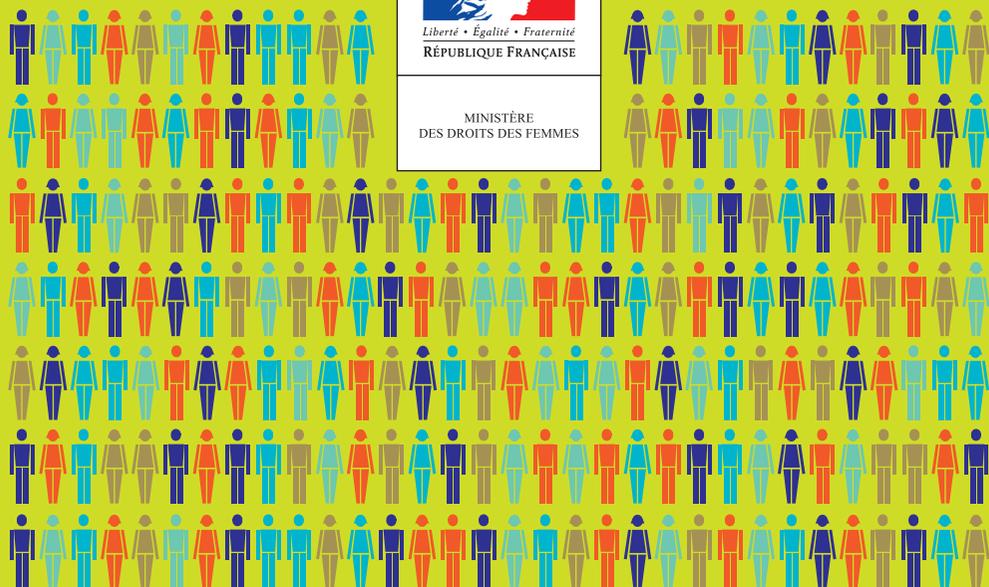




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS - Édition 2014

THÈME 2

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

Emploi et précarité



EMPLOI ET CHÔMAGE

Dans la continuité de la stratégie « Europe 2020 », la France s'est donnée pour objectif de porter à 75 % le taux d'emploi⁽¹⁾ entre les femmes et les hommes âgés de 20 à 64 ans et d'annuler à l'horizon 2025 l'écart de taux d'emploi entre les deux sexes **1**. Le taux d'emploi des femmes immigrées (47,4 %) est très bas, et l'écart avec les hommes immigrés y est encore plus important (14,7 points). Le taux de chômage⁽¹⁾ des femmes est supérieur à celui des hommes, notamment pour les 25-49 ans et parmi les femmes immigrées où il atteint 17,4 %. Les femmes sont cependant actives⁽¹⁾ à plus de 80 % pour la tranche des 25-49 ans : au cours des 50 dernières années, la proportion de femmes participant au marché du travail a fortement progressé.

Pour remédier aux inégalités constatées sur le marché du travail, le ministère des Droits des femmes, le ministère de l'Emploi et Pôle emploi ont signé le 28 juin 2013 un accord cadre national qui comporte trois objectifs :

1. Sensibiliser, informer et former les conseillers et conseillères de Pôle emploi à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
2. Renforcer la mixité des emplois dans les actions de recrutement et d'insertion au sein des territoires.
3. Faciliter le retour à l'emploi des femmes, en agissant sur la qualité de leurs emplois et sur les freins périphériques à l'emploi.

MIXITÉ DES MÉTIERS⁽¹⁾

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. Près de la moitié des femmes en emploi se concentrent dans

seulement 12 familles professionnelles sur 87 : elles sont très largement majoritaires au sein des métiers des services (aides à domicile, assistantes maternelles), parmi les enseignants et les agents d'entretien ; tandis que les hommes se répartissent dans plus de 20 familles professionnelles **2**. Les métiers mixtes sont rares : en 2011, sur 87 familles professionnelles, seules 19 sont mixtes. En 2009, 12 % des personnes en emploi occupent des métiers « mixtes » (c'est-à-dire entre 40 et 60 % de chaque sexe). Il s'agit en majorité de métiers très qualifiés du tertiaire : cadres administratifs, comptables ou financiers, cadres de la fonction publique, des banques et des assurances, des professionnels du droit et des médecins.

Face à une inégale répartition d'une part des filles et des garçons dans les différentes filières de formation (cf. thème 1) et d'autre part des femmes et des hommes dans les métiers porteurs d'emplois, des expérimentations ont été lancées en 2013 dans le cadre des « territoires d'excellence de l'égalité professionnelle » pour développer la part des femmes dans les filières et métiers scientifiques et pour valoriser auprès des garçons les métiers à prédominance féminine. En 2014, dans le cadre de l'année de la mixité des métiers, des objectifs de mixité à cinq ans seront définis dans le cadre de plans sectoriels mobilisant les ministères, les relais écoles entreprise, l'Onisep, les branches professionnelles, les fédérations professionnelles, les entreprises du secteur, Pôle emploi, ou encore les missions locales.

TEMPS PARTIEL

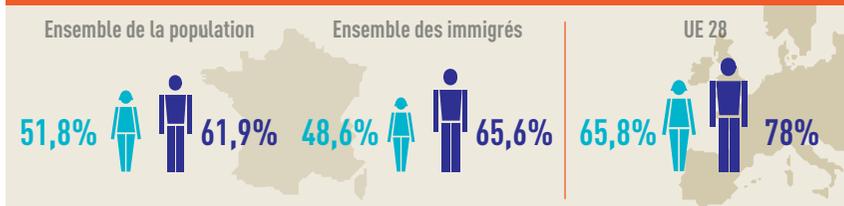
Les femmes sont très massivement présentes parmi les employés, qu'elles travaillent à temps complet (70 %) ou à temps

1. Voir définitions au dos du dépliant.

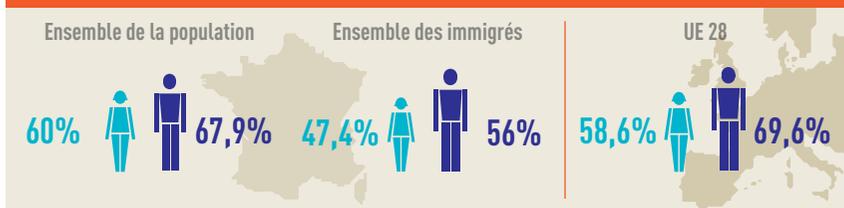
1 Des taux d'emploi et d'activité plus faibles pour les femmes et un taux de chômage plus fort

Taux d'emploi selon le sexe, l'âge et la nationalité en 2012

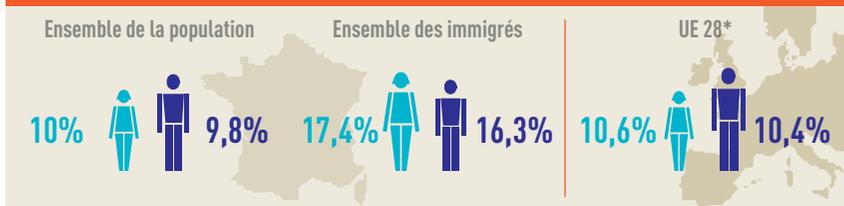
TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS



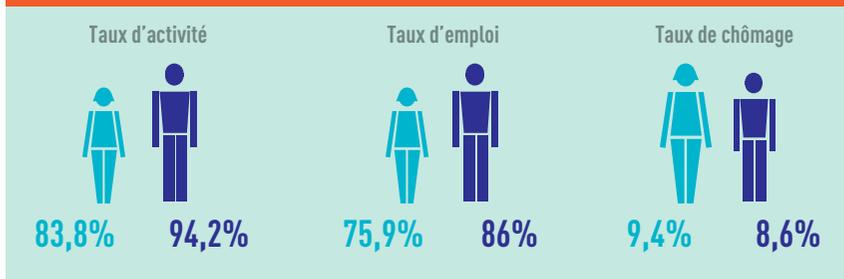
TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



TAUX DE CHÔMAGE DES 15-64 ANS



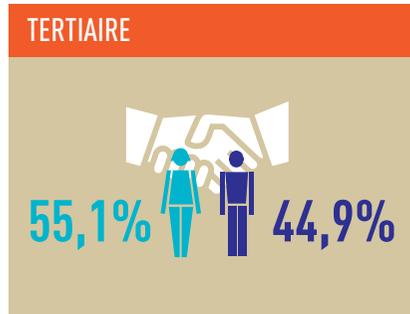
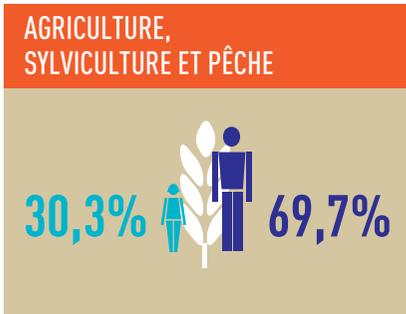
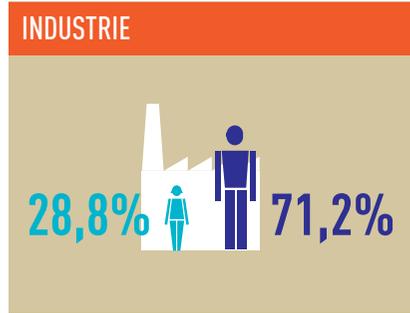
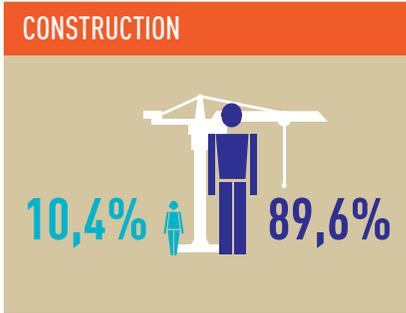
LES 25-49 ANS EN FRANCE



Sources : Insee, enquête Emploi 2012 et Eurostat 2012 (dernier trimestre 2012 pour taux d'emploi et taux d'activité et moyenne annuelle 2012 pour taux de chômage). Champ : France métropolitaine, population des ménages de 15 ans ou plus (âge courant).
* Taux de chômage pour les 15-74 ans.

2 Une faible mixité des secteurs d'activité et une forte concentration sectorielle de l'emploi des femmes

Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité* en 2012



LES FAMILLES PROFESSIONNELLES OÙ SE CONCENTRE L'EMPLOI DES FEMMES ET DES HOMMES EN 2010-2012 SUR 87 FAMILLES PROFESSIONNELLES

 12 FAMILLES CONCENTRENT PLUS DE 50% DES FEMMES

aides à domicile et assistantes maternelles / agentes d'entretien / enseignantes / vendeuses / employées administratives de la fonction publique / aides soignantes et assimilés / infirmières / secrétaires / cadres des services administratifs, comptables et financiers / employées administratives d'entreprises / professions intermédiaires administratives de la fonction publique / professions para-médicales.

 20 FAMILLES CONCENTRENT PLUS DE 50% DES HOMMES

conducteurs de véhicules / ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment / techniciens et agents de maîtrise de la maintenance / agriculteurs, éleveurs / ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment / cadres commerciaux et technico-commerciaux / ouvriers qualifiés de la manutention / agents d'entretien / enseignants / attachés commerciaux et représentants / militaires, policiers, pompiers / cadres des services administratifs, comptables et financiers / maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce / personnels d'étude et de recherche / ingénieurs de l'informatique / techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics / cadres de la fonction publique / maraîchers, viticulteurs et jardiniers / ouvriers qualifiés des industries de process. / ouvriers non qualifiés de la manutention.

Source: Insee, enquête emploi 2010 et 2012, exploitation Dares. Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant). * La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF rév. 1 datant de 2003.

partiel (90 %). Elles constituent plus de 80 % des travailleurs à temps partiel **3**.

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 fixe à 24 heures par semaine la durée minimale du travail salarié, ce qui permettra aux salariés et aux salariées d'accéder à une couverture sociale de qualité et la majoration heures complémentaires pour chaque heure accomplie dans la limite d'1/10 de celles prévues au contrat. D'autres progrès ont été accomplis pour lutter contre la précarité induite par les petits temps partiels, qui concernent principalement les femmes : abaissement du plafond pour valider un trimestre de cotisation à 150 heures de travail ; ouverture aux salariés et salariées en petit temps partiel de l'accès aux indemnités journalières en cas de maladie, d'invalidité ou de congé maternité.

CRÉATION D'ENTREPRISES

La part de femmes entrepreneures stagne depuis plusieurs années au-dessous de 30 % **4** alors même que les sondages montrent que l'envie d'entreprendre est aussi répandue chez les femmes que chez les hommes. Les porteuses de projet ont plus souvent que les hommes des difficultés à accéder au crédit bancaire ou à articuler leur projet professionnel avec leur vie familiale. Dans le secteur de l'innovation, les femmes ne représentent que 8 % de créations **4** et exportent peu : 40 % contre 60 % des entreprises créées par des hommes.

Afin de réduire ces écarts et permettre à davantage de femmes d'accéder à l'entrepreneuriat, un plan pour l'entrepreneuriat féminin a été lancé en 2013 avec pour objectif d'atteindre 40 % de femmes en-

trepreneures en 2017. Dans le cadre de ce plan, les différents services de l'État, ainsi que les réseaux d'accompagnement et les associations intervenant dans ce domaine se sont engagés à développer des statistiques sur l'entrepreneuriat féminin, à sensibiliser les jeunes, à étendre les possibilités d'accès au crédit bancaire, et à renforcer l'accompagnement des créatrices.

PAUVRETÉ⁽¹⁾

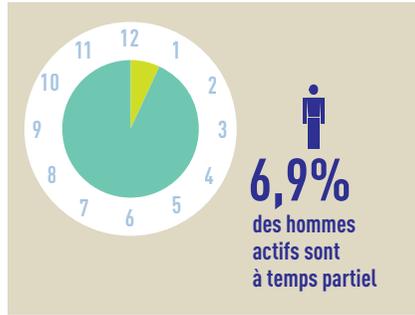
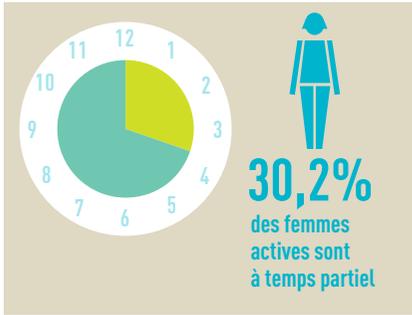
Le taux de pauvreté des femmes de moins de 65 ans, en 2011, excède de 1,3 point celui des hommes. Cet écart se creuse pour les 18-29 ans (avec 21 % pour les femmes et 17,7 % pour les hommes) et pour les 75 ans et plus (12,5 % pour les femmes et 8,5 % pour les hommes). Une famille monoparentale sur trois est sous le seuil de pauvreté et parmi celles-ci les mères inactives sont encore plus souvent concernées : 68 % d'entre elles sont pauvres **5**. 57 % des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) sont des femmes. Ces difficultés se répercutent également sur les niveaux de retraites.

À la suite du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, l'allocation de soutien familial sera revalorisée de 25 % d'ici 2018. Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes engage également la construction d'une garantie publique contre les impayés de pensions alimentaires. On estime à 40 % la part des pensions alimentaires qui ne sont aujourd'hui pas versées alors qu'elles représentent près d'un cinquième du revenu des familles monoparentales les plus pauvres.

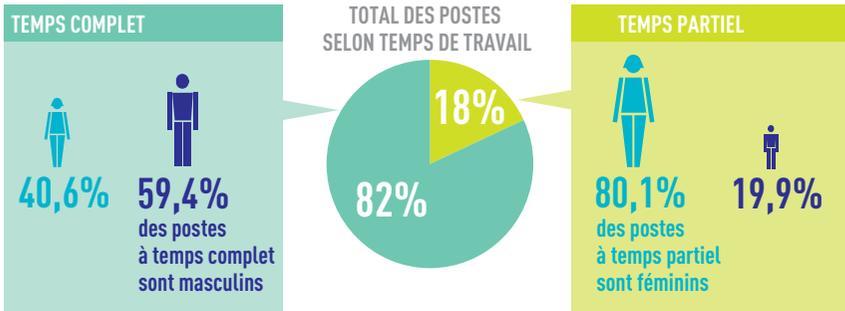
1. Voir définitions au dos du dépliant.

3 80% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes

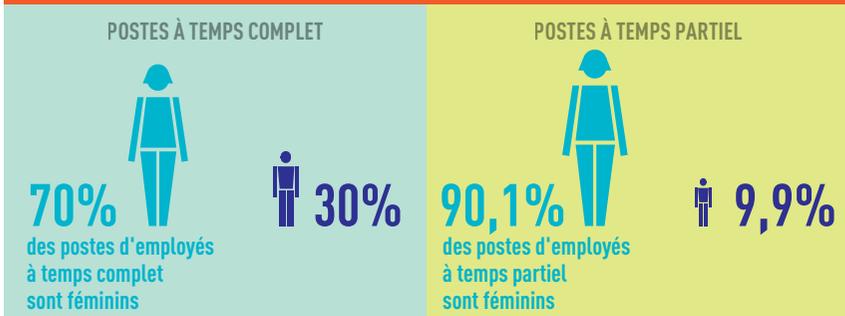
Proportion d'actifs à temps partiel selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2012



PART DES HOMMES ET DES FEMMES POUR LES POSTES À TEMPS PARTIEL* ET TEMPS COMPLET



PARMI LES EMPLOYÉS



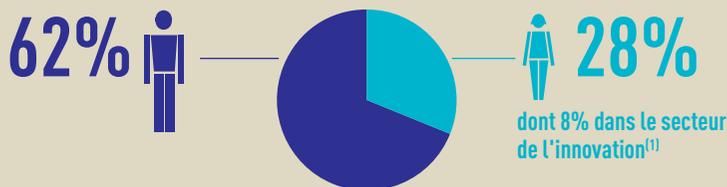
Source : Insee, enquête Emploi 2012. Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

* Y compris les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

4 Pas suffisamment de créatrices d'entreprises

Répartition des créateurs d'entreprise par secteurs d'activité et par sexe en 2010 et 2011

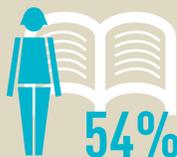
CRÉATION D'ENTREPRISE PAR SEXE



CONSTRUCTION



ENSEIGNEMENT, SANTÉ ET ACTION SOCIALE



SERVICES AUX MÉNAGES



[1] OSEO, 10 ans de création d'entreprises innovantes en France, 2011.

Source : Insee, enquête Sine 2010 - première interrogation (2010). Champ : France, entreprises créées (hors reprises) au cours du 1^{er} semestre 2010, actives en septembre 2010 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

5 Les mères monoparentales plus touchées par la pauvreté⁽¹⁾

Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage

PERSONNES VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ⁽²⁾

Ensemble de la population
14,3%



FAMILLES MONOPARENTALES⁽³⁾

34,6%

des familles monoparentales sont pauvres.
Dans 85 % des cas ce sont des femmes seules qui élèvent leur(s) enfant(s)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1. Voir définition au dos du dépliant.

2. Individus vivant en France métropolitaine, appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante.

3. Individus appartenant à un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans.

POUR ALLER PLUS LOIN

- >> **Site d'information de référence sur l'entrepreneuriat féminin (observatoire, informations pratiques) :** www.ellesentreprennent.fr
- >> **Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 2013 :** www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE-janvier2013-2.pdf
- >> **« La répartition des hommes et des femmes par métiers » (étude), Dares, 2013 :** www.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-079.pdf
- >> **Tableaux de l'Économie française - Édition 2014 (chapitre 3.8 sur la parité femmes-hommes) :** http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=TEF14&nivgeo=0
- >> **« Femmes et hommes, regards sur la parité » (statistiques), Insee, 2012 :** www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=FHPARIT12a_sommaire

QUELQUES DÉFINITIONS

Taux d'activité des femmes : rapport entre le nombre de femmes actives (en emploi et au chômage) de 15 à 64 ans et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

Taux d'emploi des femmes : rapport entre le nombre de femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

Taux de chômage des femmes : rapport entre le nombre de chômeuses au sens du BIT (Bureau international du travail) et le nombre de femmes actives (en emploi ou au chômage).

Mixité professionnelle : c'est la présence de femmes et d'hommes dans un même emploi, une même catégorie professionnelle ou un métier, sans être forcément paritaire. L'Insee définit les métiers « mixtes » quand il y a une répartition à peu près équilibrée entre hommes et femmes (dans une fourchette de 40 à 60 % de chaque sexe).

Pauvreté monétaire : une personne est dite pauvre (au sens monétaire) lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie d'un ménage est mesuré en tenant compte de l'ensemble des revenus reçus par tous les membres du ménage et du nombre d'unités de consommation que compte le ménage.

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site www.femmes.gouv.fr

Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr